

APPLICABLES du 1er avril au 31 décembre 2026

SERVICE PRESTATAIRE

INTERVENTIONS PAR TYPE DE PUBLIC ET PAR FINANCEUR AVEC OU SANS PRISE EN CHARGE	TARIF HORAIRE JOUR	
	Semaine	Dimanches et jours fériés
	de 7h à 22h	de 7h à 22h
AVEC PRISE EN CHARGE		
Bénéficiaires APA/PCH/Aide sociale	27,54€ TTC	27,54€ TTC
CARSAT ET AUTRES CAISSES DE RETRAITE	27,10€ TTC	30,40€ TTC
AUTRES		
Sans prise en charge Personnes vulnérables	30€ TTC	30€ TTC
Sans prise en charge Personnes valides	30€ TTC	
Entretien ménager Transports véhiculés accompagnés Publics non vulnérables	30€ TTC	
Garde d'enfants	30€ TTC	
DIVERS / AUTRES MONTANTS		
Cotisation annuelle membre adhérent (territoire et hors territoire)	30€ TTC Territoire	60€ TTC Hors territoire
Frais de déplacement (par kilomètre)	0,38€ TTC	0,38€ TTC

SERVICE MANDATAIRE

FRAIS DE GESTION (tous types d'organismes sauf MSA)	COÛTS TTC au 01/01/2026*	FRAIS DE GESTION MSA	COÛTS TTC au 01/01/2026*
Cotisation annuelle	30€ TTC	Cotisation annuelle	30€ TTC
Frais de mise en place nouveau dossier	50€ TTC	Coût par bulletin de salaire	0€TTC
Coût par bulletin de salaire	10 € TTC	Gestion mensuelle à l'heure	1,65€ TTC
Gestion mensuelle :			
- entre 1 et 6 heures de prestation	2,75€ TTC		
- entre 7 et 15 heures de prestation	5,72€ TTC		
- entre 16 et 30 heures de prestation	8,8€ TTC		
- entre 31 et 60 heures de prestation	11€ TTC		
- entre 61 et 100 heures de prestation	13,20€ TTC		
- au delà de 100 heures de prestation	0,20€ TTC/heure, avec un maximum de 150€ TTC/mois		

* service mandataire : à ces coûts viennent s'ajouter le salaire de l'employé et les charges patronales afférentes

Ces tarifs ne tiennent pas compte de la réduction fiscale ou du crédit d'impôt dont vous pouvez bénéficier, qui est égal à 50 % du montant des dépenses effectivement supportées (salaires et charges sociales), ou des sommes versées à un organisme.

UN DEVIS GRATUIT PEUT VOUS ETRE REMIS SUR SIMPLE DEMANDE